

Définition et importance de l'objet de recherche

L'objet de la présente recherche est la rythmique. Pour cela, définir de manière concise ce qu'est la rythmique, toutefois sans négliger les principaux détails, me semble prioritaire pour bien comprendre l'objet de la recherche. D'après le Petit Larousse (2013), la rythmique est « une méthode d'éducation physique, musicale et respiratoire destinée à l'harmonisation des mouvements du corps » (p.978).

Schindler & al. (1992) ainsi que Vanderspar (1990) définissent quant à eux la rythmique comme une discipline qui permet le développement de la personne tout entière à travers ses capacités motrices, affectives, sociales et cognitives.

Le site www.rythmique.ch (consulté le 05.09.14) nous apprend que la rythmique est « une éducation active par la musique et pour la musique » afin de « procurer à ceux qui la pratiquent une meilleure relation entre le corps et l'esprit ».

Martin (1995), quant à lui, nous explique que la Rythmique Jaques-Dalcroze¹ n'est pas simple à définir, car elle n'est pas seulement une méthode pédagogique, ni un art comme la musique ou la danse. Elle n'est pas non plus à proprement parler une discipline en soi. Elle se trouve donc à l'écart des tendances générales et ce, par la volonté de son créateur. Pour Martin (1995), Émile Jaques-Dalcroze « avait ressenti pour lui-même, et pour ses élèves (car il était un pédagogue-né), le besoin impérieux de quelque chose qui mette en jeu, simultanément, toutes les facultés humaines ou, tout au moins, le plus grand nombre possible d'entre elles » (p.31).

À partir de toutes ces définitions de la rythmique, voici comment je la définirais : la rythmique est un moyen d'harmoniser le développement des mouvements du corps ainsi que l'individu dans son ensemble, tout en améliorant la relation corps-esprit. C'est une méthode d'éducation par la musique et le mouvement, qui sont les éléments clés de cet outil. Comme l'explique Martin (1995), Jaques-Dalcroze lui-même ne définissait pas la rythmique comme étant une discipline, un art ou seulement une méthode pédagogique. Je vais par conséquent parler d' « outil » dans ce travail, car je considère que la rythmique est au service de notre enseignement et

¹ Jaques-Dalcroze : créateur de la rythmique. Plus d'informations au pt 1.2.1

qu'au fond, il ne tient qu'à nous de l'utiliser comme « outil » dans notre enseignement de tous les jours.

Pour comprendre la rythmique, il est primordial de faire la différence entre rythme et rythmique. Le rythme en musique est défini par le Petit Larousse illustré 2013 comme « élément temporel de la musique constitué par la succession et la relation entre les valeurs de durée »(p.978). D'après Danhauser (1996 remis à jour en 2007), le rythme est l'ordre plus ou moins symétrique et caractéristique dans lequel se présentent les différentes durées. Willems (1985), quant à lui, le définit comme un mouvement ordonné.

Parmi ces trois définitions, je vais retenir la définition de Willems, car il explique de manière simple et synthétique ce qu'est le rythme en musique. Je vais cependant ajouter à sa définition que le rythme détermine la durée des notes les unes par rapport aux autres.

Ce qu'il faut relever à mon avis comme différence entre rythme et rythmique, c'est que nous pouvons faire des moments de rythme avec nos élèves sans forcément faire de la rythmique, mais en restant dans le domaine musical, en étudiant le solfège. Et vice versa, lors d'un moment de rythmique, nous pouvons appréhender le rythme en utilisant également le mouvement du corps, et là est toute la différence. L'étude du rythme seule (en lisant une partition assis à sa table par exemple) n'est pas de la rythmique. Pour que rythmique soit, il faut impérativement les deux éléments clés cités plus haut : mouvement et musique !

Qu'en est-il de l'enseignement de cet « outil » qu'est la rythmique ?

Comme l'explique Bachmann (1984), il n'existe aucun manuel d'enseignement officiel pour les leçons de rythmique en Suisse. Ce fait est confirmé par Monsieur Favre, inspecteur de l'enseignement obligatoire du canton de Neuchâtel en charge du sport. Il nous explique que la rythmique n'est pas au programme de l'enseignement obligatoire neuchâtelois (Favre, entretien individuel, 04.09.13). Je me suis principalement intéressée au canton de Neuchâtel durant toute la conception de ce travail, car c'est le canton où je suis née. J'y ai également suivi toute ma scolarité obligatoire ainsi que mes formations tertiaires (Lycée Denis-de-Rougemont et Haute École Pédagogique BEJUNE). De ce fait, étant Neuchâteloise de cœur, le territoire neuchâtelois m'intéresse particulièrement.

Comme la rythmique n'est pas au programme scolaire neuchâtelois, l'enseignant qui aimerait l'enseigner est livré à lui-même et doit organiser ainsi qu'imaginer tout son enseignement. Cela peut créer une certaine appréhension, voire un refus de perdre du temps à enseigner une matière qui est peut-être considérée comme pas importante étant donné qu'elle n'est pas prévue à l'horaire des classes neuchâteloises.

Comment blâmer les enseignants ? Chaque enseignant est libre d'enseigner ou non la rythmique, ce qui est regrettable car selon plusieurs auteurs, la rythmique est réellement bénéfique et importante pour le développement dans sa totalité de l'être humain. Par exemple, Mathieu (2010) affirme que Jaques-Dalcroze préconise une approche musicale qui se fonde sur l'engagement total de la personne et vise le développement harmonieux de l'ensemble de ses facultés.

Certaines rythmicistes comme Oppliger Mercato, C., Louis, C. & Croset, C. (2004) se sont cependant penchées sur l'élaboration de manuel de suggestion d'activités afin d'aider les enseignants dans leur enseignement de la rythmique. Ces manuels se nomment « Amuse-Bouches » et sont spécialement élaborés pour une utilisation éducative. Les activités sont « clés en main » ce qui permet à chaque enseignant ayant un minimum de connaissances musicales de les réaliser.

1.1.2 Questionnement

Sachant cela, comment ne pas se questionner sur le nombre d'enseignants pratiquant la rythmique avec leurs élèves dans le canton de Neuchâtel ? Probablement que la majorité des enseignants font une partie de leur programme de gymnastique en musique, mais considèrent-ils cela comme de la rythmique ? Que connaissent-ils réellement de la rythmique ? Quels souvenirs de leur propre scolarité en ont-ils ?

Si je résume, voici mes principales questions de départ :

- (1) Y a-t-il beaucoup d'enseignants neuchâtelois qui pratiquent la rythmique dans leur classe ?
- (2) Que connaissent-ils de la rythmique ?
- (3) Quels souvenirs ont-ils de la rythmique durant leur propre scolarité ?

À travers les différentes lectures que j'ai pu faire jusqu'à ce jour, je me rends compte que très peu d'études ont été réalisées sur la rythmique dans le canton de

Neuchâtel. Je postule cependant que les enseignants neuchâtelois ne pratiquent pas régulièrement la rythmique durant leur temps d'enseignement. Si je me réfère à mes expériences diverses, je n'ai eu que très peu l'occasion d'observer des leçons de rythmique. Les rares opportunités étaient principalement durant les premières années scolaires (1^{ère} et 2^{ème} Harmos). J'émetts également comme hypothèse que c'est par manque de moyen d'enseignement que les enseignants ne pratiquent pas plus souvent la rythmique avec leurs élèves. Je m'explique. Comment un enseignant pourrait-il enseigner la rythmique s'il n'a pas connaissance des différents buts et intérêts de celle-ci ? De plus, la rythmique est tout de même un outil relativement complexe que l'enseignant doit appréhender avant de pouvoir l'utiliser.

Je pense qu'il serait également intéressant de savoir quelles sont leurs représentations de la rythmique. Ont-ils une bonne image de celle-ci ? Est-ce que leurs représentations proviennent de leur expérience personnelle en rythmique ? Le sujet est vaste et propice au questionnement.

En résumé, je pense que l'objet de recherche vaut la peine d'être étudié. Je vais faire le choix de me diriger plus particulièrement vers les représentations sociales. En effet, j'ai remarqué que les auteurs de différents cantons et pays s'étaient déjà beaucoup penchés sur l'importance de la rythmique pour le développement des enfants. Or, très peu d'entre eux ont réfléchi sur les représentations sociales qu'ont les enseignants à propos de l'enseignement de la rythmique. Il serait donc intéressant de se demander en quoi elles pourraient influencer l'enseignement ou au contraire leur absence d'enseignement de cet outil.

Pour cela, il est important de définir certains concepts :

1.2 Mieux comprendre la rythmique et sa place dans l'enseignement suisse et neuchâtelois

Il est important de préciser au préalable que parmi la rare littérature que j'ai trouvée à ce sujet, je me suis arrêté à sept ouvrages-articles. Je me suis donc penché sur les travaux de Bachmann(1984), Martin (1995), Brice (2003), Berchtold (2005), Mathieu (2010), Croset (2012) et Oppliger Mercato, C. & Croset, C. (2013) lors de l'élaboration de mon travail.

1.2.1 La Rythmique Jaques-Dalcroze : l'art au service de la pédagogie²

Le 6 juillet 1865 naît à Vienne un grand pédagogue, compositeur et éminent musicien : Émile Jaques-Dalcroze. Il grandit dans la ville passionnée de musique et déjà à l'âge de 7 ans, compose sa première marche, comme nous l'explique Berchtold (2005, p.19). La famille Jaques-Dalcroze arrive à Genève en 1875 et tout de suite Émile est inscrit au conservatoire de Genève où il étudie le piano avec les plus grands maîtres durant 6 ans.

Il crée la rythmique au début du 20^{ème} siècle. Il élabore une éducation musicale qui met au centre le mouvement corporel et le développement harmonieux de l'ensemble des facultés des sujets (Mathieu, 2010 p. 1-2). La Rythmique Jaques-Dalcroze est née. Selon Bachmann (1984), Jaques-Dalcroze construit sa méthode d'enseignement en essayant de pallier certains manques ou défauts qu'il a pu observer chez ses élèves lors de son enseignement. D'après Berchtold (2005), la devise de l'éducateur est :

Commencer par le commencement. D'abord s'éveillent les sens, puis les sentiments, enfin les facultés de raisonnement. C'est à l'âge où il n'est pas encore intellectualisé au point d'analyser avant d'observer, d'exprimer avant d'éprouver, qu'il convient donc d'initier l'enfant à l'art (p.86).

Mathieu écrit (2010) qu'Émile Jaques-Dalcroze est considéré comme l'un des plus grands pédagogues du 20^e siècle. De plus, dans son étude, Mathieu (2010) nous révèle également que la rythmique est toujours sujet d'actualité chez les chercheurs contemporains. Par exemple, elle-même a retracé l'évolution de la Rythmique Jaques-Dalcroze et a posé un regard neuf sur sa pratique.

Le premier volume de la méthode de gymnastique rythmique de Jaques-Dalcroze est utilisé par des professeurs de musique dans différentes villes de Suisse et d'Allemagne. Jaques-Dalcroze souhaiterait que ces professeurs vivent la rythmique personnellement pour mieux l'enseigner. Car la rythmique est avant tout une expérience personnelle (Berchtold, 2005, p.91), ce que ces professeurs ne feront pas vu qu'ils enseigneront la gymnastique rythmique « d'après le livre » au grand dam de son créateur.

² Titre repris d'un article de Croset, C. (2005) paru dans PRISME, la revue pédagogique HEP, numéro 2

Depuis, la rythmique s'est répandue à travers le monde et a connu divers développements comme l'écrit le site www.rythmique.ch (consulté le 05.09.14) « l'éducation musicale des enfants, le solfège, la danse, le théâtre, la thérapie... ».

1.2.2 Enseigner la rythmique, pour quoi faire?

D'après www.rythmique.ch, il y a trois finalités de la rythmique :

1) Favoriser une relation plus efficiente entre pensée et réalisation physique.

Ceci dans le but que le corps s'adapte et anticipe plus facilement ses mouvements face au monde environnant.

2) Enrichir le « bagage personnel » de sensations vécues consciemment, de représentations issues d'expériences concrètes, de liens avec d'autres formes d'arts.

Le site www.rythmique.ch explique également que Jaques-Dalcroze avait pour but en 1898 de « faire de l'organisme tout entier une « oreille intérieure » ».

3) Développer les capacités d'expressions et les connaissances tant sur le plan corporel que musical.

D'après Berchtold (2005), « la rythmique veut rendre la personnalité plus optimiste, plus courageuse, en lui donnant confiance en elle-même... Ainsi le but de la rythmique selon Jaques-Dalcroze est de préparer une humanité mieux armée pour la vie, plus saine, plus épanouie. » (p.87).

En tant que future enseignante, lorsque je lis cela, je réalise que la rythmique est vraiment importante pour n'importe quel humain, enfant ou adulte. Dans le monde incertain dans lequel nous vivons, la rythmique pourrait être un outil essentiel au bon développement de chacun. En outre, je pense que c'est un devoir pour chaque enseignant-e que de préparer nos élèves à avoir confiance en eux et à pouvoir s'adapter au monde dans lequel ils vivent. Nous, les enseignants, devons préparer et armer nos élèves pour leur vie future afin qu'ils deviennent des citoyens. Si la rythmique peut nous aider à atteindre ce but pédagogique ne serait-ce qu'un peu, alors, je pense que nous devrions en faire plus souvent.

1.2.3 Système scolaire suisse et plus précisément neuchâtelois

Le 21 mai 2006, le peuple suisse a accepté une réforme du système éducatif à 86 % des voix (92,5 % pour le canton de Neuchâtel). C'est alors que le concordat HarmoS a été créé par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). Le concordat HarmoS entre en vigueur le 1^{er} août 2009 après l'adhésion de 10 cantons suisses (dans l'ordre d'adhésion : Schaffhouse, Glaris, Vaud, Jura, Neuchâtel, Valais, Zurich et Genève, Berne, Fribourg, Zoug et le Tessin). HarmoS désigne l'harmonisation de la scolarité obligatoire entre les différents cantons signataires, ceci dans le but également d'harmoniser les compétences fondamentales de l'école obligatoire. Il définit notamment l'âge de la rentrée scolaire (4 ans révolus au 31 juillet), les principaux objectifs d'apprentissage ainsi que le nombre d'années obligatoires (11). Celles-ci sont divisées en trois cycles. Le premier regroupe les 4 premières années de l'école obligatoire (1-4), le deuxième les 4 suivantes (5-8) et enfin le dernier les 3 ultimes années (9-11). À la fin de chaque cycle, les enseignants doivent évaluer si l'enfant passe au cycle suivant ou non.

Le canton de Neuchâtel, quant à lui, adhère à HarmoS ainsi qu'à la Convention scolaire romande (CSR) le 13 août 2008. Comme l'explique l'Office de la scolarité obligatoire dans sa brochure intitulée : « l'école neuchâteloise et Harmos », cette convention scolaire traite de cinq sujets essentiels :

- L'introduction du Plan d'études romand (PER)
- L'élaboration des moyens d'enseignement
- Les épreuves communes à tous les cantons romands en fin de 4H, 8H et 11H
- La création de profils de compétences pour les élèves en fin de scolarité obligatoire
- La coordination de la formation des enseignants au plan romand

Il faut également savoir que dans le canton de Neuchâtel, les collèges sont regroupés en *cercles scolaires*. Ainsi il y a sept cercles scolaires : Le Locle, La Chaux-de-Fonds, la région de Neuchâtel, le Val-de-Ruz, le Val-de-Travers, Colombier et environs et finalement celui des Cerisiers (région Béroche).

1.2.4 Quelle est la présence de la rythmique à l'école obligatoire en Suisse romande et plus particulièrement dans le canton de Neuchâtel ?

Selon Oppliger Mercato, C. & Croset, C. (2013),

« la pratique de la musique et du mouvement dans le premier cycle de la scolarité fait partie sans conteste de la prescription au niveau de la Suisse romande. Ces deux approches sont présentes tant dans les *Objectifs et activités préscolaires* datant de 1992 (dans les domaines des activités corporelles et des activités artistiques) que dans les manuels d'Éducation physique qui consacrent une brochure entière à « *Vivre son corps, danser* », marquant ainsi le rapprochement possible et souhaitable des domaines moteurs et musicaux. La Rythmique Jaques-Dalcroze, démarche créée au début du XXe pour enrichir les liens entre le mouvement corporel et la musique par le travail conjoint des aspects cognitifs et moteurs, est maintenant suffisamment implantée en Suisse Romande pour être explicitement citée dans le nouveau Plan d'études romand (PER). On y trouve mention de la rythmique dans les domaines « Corps et mouvement » et « Arts ». »

Pourtant, ainsi que le relève Bachmann (1984), la rythmique n'est guère présente dans les programmes scolaires suisses alors qu'elle est pourtant recommandée par le Plan d'études romand. Celui-ci définit les objectifs d'enseignement dans une perspective plus globale ainsi que les attentes fondamentales pour chaque fin de cycle. C'est donc ce que doivent suivre les enseignants des cantons romands pour planifier leur enseignement. Le PER, donc, cite à plusieurs reprises les bienfaits de la rythmique. Par exemple : « la découverte des possibilités expressives du corps par le mouvement, la rythmique, la danse et le jeu théâtral » (PER, domaines des ARTS). On peut également la trouver dans le domaine *corps et mouvement* comme le mentionnent Oppliger Mercato, C. & Croset, C. (2013).

Lorsque nous prenons conscience de cela en tant qu'enseignant au cycle 1, comment ne pas s'interroger sur la place de la rythmique à l'école primaire? Croset (2012) explique quant à elle que la formation en rythmique est en déclin. Qu'en est-il dans le canton de Neuchâtel ? Les enseignants se sentent-ils assez formés pour enseigner cet outil ?

1.2.5 La formation des enseignants en rythmique pour les cantons de l'espace BEJUNE (Berne, Jura et Neuchâtel)

La Haute École Pédagogique³ BEJUNE a vu le jour en août 2001 après la fusion de diverses institutions cantonales, dont l'École Normale de Neuchâtel. Sa particularité est qu'elle forme les enseignants de trois cantons : Berne (partie francophone), Jura et Neuchâtel. La formation pour devenir enseignant en primaire est un bachelor (Bachelor of Arts in Primary Education) de 3 ans comprenant 180 crédits ECTS⁴. Mais qu'en est-il de la rythmique à l'époque de l'École Normale et maintenant à la HEP ?

Comme me l'a expliqué Madame Oppliger (Oppliger, entretien individuel, 31.08.14), lors de l'École Normale, les maitresses d'école enfantine (EE) avaient 2h de formation rythmique par semaine durant 2 ans (la formation ne durant que 2 ans à l'époque). Par contre, les instituteurs et institutrices n'avaient quant à eux pas du tout de formation en rythmique.

Si nous revenons maintenant à la HEP-BEJUNE, dans son premier programme en 2001, la rythmique figurait au programme de tous les étudiants de la formation primaire, à raison de 1.5 crédit ECTS durant deux ans ce qui fait 3 crédits ECTS en tout pour chaque étudiant avec un supplément de 1.5 crédit ECTS pour ceux qui avaient choisi le cycle 1. Donc un maximum de 4.5 crédits ECTS. Sachant qu'un crédit ECTS = 25 heures de travail dont le tiers est formé de cours, nous pouvons rapidement calculer que le maximum concernant la rythmique est d'environ 100 heures en 3 ans. Cela comprend les cours donnés à la HEP-BEJUNE ainsi que le travail personnel à faire à la maison en vue des examens.

Cependant, depuis 2012, les étudiants en formation primaire de la HEP-BEJUNE n'ont plus que 2 crédits en tout durant les trois ans de la formation. Cela est particulièrement inquiétant quand nous savons qu'elle fait partie actuellement du PER et que les enseignants sont donc censés l'enseigner pour atteindre les attentes fondamentales de celui-ci.

³ HEP

⁴ European Credits Transfert System.

1.2.6 Enseignants et représentations sociales, y a-t-il des liens ?

Pour découvrir cela, il est impératif de définir les représentations sociales. D'après Jodelet (1989) cité par Fontani (2004), la représentation sociale est « une forme de connaissance, socialement élaborée et partagée, axant une visée pratique et concourant à la construction d'une réalité commune à un ensemble social ». Moscovici (2000), selon le site www.psychoweb.fr (consulté le 01.09.14), définit également une représentation sociale comme étant « une forme de connaissance » et précise que c'est aussi « un ensemble de propriétés que l'on applique à tout objet social ou situation sociale, dans une visée pratique : elle nous informe sur ce qu'est l'objet social ou la situation, ce qu'il implique, ou comment y réagir, etc. ». Abric (2003), quant à lui, démontre grâce à une expérimentation que « les représentations sociales sont constituées d'éléments centraux stables et organisateurs, des éléments qui structurent notre mémoire, nous aident à retenir le plus important, et donc à y réagir vite et/ou efficacement en situation naturelle, mais... sans réellement y réfléchir ».

Dans ce mémoire, je vais étudier les représentations sociales des enseignants neuchâtelois. Comme le soulève Fontani (2004), « en tant que milieu socio-culturel, l'institution scolaire met en interaction des individus qui développent un ensemble d'idées, d'opinions, de jugements sur eux-mêmes, sur les autres et leur environnement commun ». C'est avec cette idée en tête que je vais émettre ma question de recherche. Je pense en effet qu'il est très important de comprendre en quoi les représentations sociales qu'ont les enseignants peuvent modifier leur manière d'enseigner. Fontani (2004) est l'auteur d'une étude s'intéressant à l'influence sociale dans le métier de l'enseignement. Les résultats de cette étude démontrent que les représentations des enseignants ont une influence sur les résultats des élèves tout en sachant que cela dépend également de l'endroit où se situe l'école. En effet, Fontani (2004) a étudié deux zones scolaires. Elle les a décrites de la manière suivante : zone sensible ou non sensible. Les zones sensibles sont des zones dans lesquelles l'éducation nationale française accepte des moyens financiers supplémentaires car ce sont donc des zones défavorisées à la base.

1.2.7 Ce que j'en pense...

Les différents auteurs et rythmiciens cités dans ma problématique sont tous importants pour la suite de ma recherche et je vais donc tous les retenir, car ils vont m'aider à avoir une vision globale de ce qu'est la rythmique. Chaque auteur a sa propre définition de la rythmique et j'ai dû moi-même en définir une au début de ce travail :

La rythmique est un moyen d'harmoniser le développement des mouvements du corps ainsi que de la personne, tout en améliorant la relation corps-esprit. C'est une méthode d'éducation par la musique et le mouvement, la musique et le mouvement étant les éléments clés de cet outil.

Je pense que garder en tête toutes les définitions qui m'ont permis de définir la rythmique pourra m'aider lors de l'élaboration de mes résultats.

Par contre, en ce qui concerne les représentations sociales, je vais principalement retenir Fontani et Jodelet qui sont les auteurs les plus intéressants pour ma recherche. En effet, les définitions de ces deux auteurs sont plus opérationnelles dans le contexte de ma recherche.

1.3 Question de recherche et objectifs de recherche

1.3.1 Identification de la question de recherche

Suite à toutes mes lectures, ma première constatation est qu'à ma connaissance, aucun auteur ne s'est déjà penché sur la présence de la rythmique en 3^{ème} et 4^{ème} Harmos. Est-elle pratiquée dans ces deux degrés précisément ?

J'ai également remarqué qu'aucun auteur ne s'est intéressé à la question des représentations des enseignants à propos de la rythmique. Quelles influences ont-elles sur leur enseignement de la rythmique ? Et le contexte peut-il aussi influencer leur enseignement ?

Nous sommes donc en mesure de nous demander :

En quoi les représentations qu'ont les enseignants de 3^{ème} et 4^{ème} Harmos à propos de la rythmique et le contexte dans lequel ils travaillent peuvent-ils modifier leur enseignement ?

1.3.1 Objectif et hypothèses de recherche

L'objectif de cette recherche est donc d'observer si les représentations qu'ont les enseignants du cycle 1 et plus précisément des degrés 3 et 4 Harmos à propos de la rythmique ont une influence sur l'enseignement ou non de celle-ci. De plus, pour questionner le contexte, quatre hypothèses ont été définies :

- (1) l'endroit du collège est déterminant pour l'enseignement de la rythmique et a une influence sur celui-ci.
- (2) c'est par manque de formation ou de connaissances que les enseignants neuchâtelois n'enseignent pas la rythmique (si c'est le cas).
- (3) c'est l'absence de moyen d'enseignement qui retient certains enseignants.
- (4) Il n'y a pas d'installations adaptées à l'enseignement de la rythmique dans les collèges où les enseignants travaillent.